

Étant donné ce revirement, le ministre compte-t-il obliger cette compagnie à fournir un nombre suffisant de wagons pour le transport du grain, comme l'exigent les dispositions de l'article 262 de la loi sur les chemins de fer.

M. Lang: Le député induit la Chambre en erreur en laissant entendre que je croyais à un certain moment que le Canadien Pacifique avait suffisamment de matériel. J'aimerais qu'il vérifie mes réponses, et qu'il ait la bonté de dire à la Chambre que j'ai bel et bien affirmé ne pas partager l'opinion du Canadien Pacifique à ce propos.

Le président de la compagnie m'a fait parvenir une lettre identique à celle qu'il a adressée à la Commission canadienne du blé, et dans laquelle il annonce une pénurie de wagons pour 1979; au reçu de cette lettre, j'ai fait immédiatement le nécessaire pour faire augmenter le nombre de wagons et j'espère pouvoir bientôt donner des précisions à ce sujet.

M. Benjamin: J'espère ne pas avoir insinué, et ce n'était certes pas mon intention, que le ministre avait induit la Chambre en erreur. Il a transmis des renseignements du CP qui l'avait induit en erreur.

Comme il est indispensable d'accroître nos moyens de transporter des céréales, ce à quoi le CP s'oppose—en fait je crois qu'il nous a à tous menti . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: . . . le ministre promet-il que les agriculteurs ne seront pas tenus de payer les 2,000 wagons-trémis pour lesquels la Commission du blé réclame des soumissions, et promet-il d'appliquer les recommandations de la Commission Hall concernant le tarif réglementaire du Pas du Nid-de-Corbeau, afin que désormais le chemin de fer soit chargé de fournir le matériel nécessaire au transport de nos céréales?

M. Lang: La député a soulevé plusieurs questions importantes qui ne sont pas reliées à sa question initiale. Je lui ai signalé que je voulais m'assurer très sérieusement que le CP aurait suffisamment de matériel vers la fin de 1979, mais je serai en mesure d'en dire davantage à ce sujet plus tard.

* * *

● (1427)

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ DE SUPPRIMER LE RÈGLEMENT N° 57

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je veux revenir encore une fois à l'article 57 du règlement relatif à la loi sur l'assurance-chômage. Pour la cinquième fois, le ministre va peut-être me trouver un peu tenace, mais c'est parce que je crois encore en son honnêteté pour régler ce cas. Je pose aussi la question en raison de l'injustice et de la discrimination graves que cet article cause à de nombreux travailleurs agricoles qui n'ont d'ailleurs jamais été consultés, et qui dépendront des allocations de bien-être social, si cela continue. En fait, seul le ministre peut régler cette question, parce que c'est un article du règlement, l'article 57, à la page 124, et cela ne fait pas partie de la loi sur l'assurance-chômage; c'est donc dire que seul le ministre peut

Questions orales

régler ce cas aujourd'hui, savoir qu'il faut, selon cet article, à un travailleur agricole, 25 jours ouvrables. Je veux demander tout simplement, étant donné que le ministre est au courant de l'article, quand il va donner sa réponse finale. Il nous a promis qu'il étudierait la situation. Il y a, je pense, près d'un mois qu'on étudie le cas, et je veux demander au ministre quand il va donner sa réponse à ce sujet.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, nous avons examiné l'article 57, et je pense que nous avons adressé une lettre à l'honorable député. De plus je suis sûr que nous avons eu des consultations avec les travailleurs agricoles, mais il faut que j'examine de nouveau cette situation, étant donné les instances de l'honorable député.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, le ministre vient de dire qu'il y a eu consultation avec les employeurs. Toutefois il n'en a pas eu avec les employés. J'ai fait mon enquête aujourd'hui et 90 p. 100 des agriculteurs sont opposés à cet article-là dans les organismes provinciaux, et les travailleurs y sont opposés à 100 p. 100 parce qu'il est injuste à l'égard des autres industries. Voilà donc pourquoi je demanderais au ministre s'il peut rendre une réponse finale avant le 31 décembre.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

LA CONTAMINATION DES DINDONS PAR LES SALMONELLES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On a rapporté avoir trouvé des salmonelles dans près de 85 p. 100 des dindes mises sur le marché à Toronto. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi cette contamination est si élevée et pourquoi son ministère n'a pris aucune mesure pour réduire ce taux?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je viens juste de recevoir un dossier sur cette question et comme je viens de rentrer de ma circonscription, je n'ai pas eu le temps de l'étudier. Je préfère commencer par étudier ce document et si je juge qu'il est complet et qu'il répond bien aux questions, j'en ferai parvenir un exemplaire au député.

M. Yewchuk: Puisque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas au courant de cette affaire, je vais m'adresser au ministre de l'Agriculture que cette question intéresse également.

On signale chaque année dans notre pays environ 5000 cas de salmonelloses dont la plupart sont provoquées par l'ingestion de viande de poulet ou de dinde. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le pourcentage de volailles contaminées est si élevé? En outre, ce pourcentage semble augmenter tous les ans. Pourquoi ne prend-on donc aucune mesure pour savoir d'où vient cette recrudescence et pourquoi ne s'attaque-on pas véritablement au problème comme l'ont fait notamment le Danemark et la Suède?